



LA PIERRE BRIARDE

SARL au capital de 7 500 € - RCS SOISSONS 452 882 558

Siège social : 26 rue Carnot – 02400 CHATEAU-THIERRY

Tel : 03.23.84.08.35 - E-mail : chateauthierry@c3immo.com

Honoraires maximums de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 34 999 €	3 333,33 €	4 000 €
De 35 000 à 49 999 €	4 166,66 €	5 000 €
De 50 000 à 59 999 €	5 000,00 €	6 000 €
De 60 000 à 69 999 €	5 833,00 €	7 000 €
De 70 000 à 99 999 €	6 666,66 €	8 000 €
De 100 000 à 119 999 €	7 500,00 €	9 000 €
De 120 000 à 139 999 €	8 333,33 €	10 000 €
De 140 000 à 183 999 €	9 166,67 €	11 000 €
A partir de 184 000 €		6% TTC

Honoraires terrain à bâtir : 10% TTC du prix de vente

Honoraires locaux commerciaux et industriels : 12% TTC du prix de vente.

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



Locations – Barème à compter du 01 janvier 2025

LA PIERRE BRIARDE

SARL au capital de 7 500 € - RCS SOISSONS 452 882 558
Siège social : 26 rue Carnot – 02400 CHATEAU-THIERRY
Tel : 03.23.84.08.35 - E-mail : chateauthierry@c3immo.com

Honoraires maximums pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	0 € TTC	X

Par dérogation aux dispositions de la loi ALUR, les honoraires de location appliquées sont de 13% TTC du montant du loyer annuel (hors charges) partagés moitié entre propriétaire et locataire s'ils sont plus favorables aux parties.

Honoraires maximums pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel	X	14 % HT du loyer annuel, soit 16.80 % TTC
Bail commercial	X	14 % HT du loyer annuel, soit 16,80 % TTC
Bail stationnement (parking, garage...)	X	Un mois de loyer hors charges TTC

GESTION LOCATIVE – Barème à compter du 01 janvier 2025

Honoraires maximums de gestion :

- 7% HT du loyer annuel, soit 8.40% TTC à la charge du bailleur.

Garantie Loyers Impayés :

- 2.80% TTC du loyer charges comprises.



Syndic de copropriété honoraires hors gestion courante

Barème à compter du 01 janvier 2025

LA PIERRE BRIARDE

SARL au capital de 7 500 € - RCS SOISSONS 452 882 558
 Siège social : 26 rue Carnot – 02400 CHATEAU-THIERRY
 Tel : 03.23.84.08.35 - E-mail : chateauthierry@c3immo.com

Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires au-delà du forfait :

La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de 1 heure, à l'intérieur d'une plage horaire allant de 9 heures à 18 heures :	0 € TTC par lot principal avec un minimum forfaitaire de 0 € TTC
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical d'une durée de 1 heure, par rapport à celles incluses dans le forfait :	55 € TTC
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport et en présence du président du conseil syndical par rapport à celles incluses dans le forfait :	55 € TTC

Prestations de gestion administrative et matérielle relative aux sinistres

Les déplacements sur les lieux :	50 € TTC ou à la vacation
La prise de mesures conservatoires :	100 € TTC ou à la vacation
L'assistance aux mesures d'expertise :	100 € TTC ou à la vacation
Le suivi du dossier auprès de l'assureur :	100 € TTC ou à la vacation

Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement visés au point 9.1) :

Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception :	20 € TTC ou à la vacation
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique :	50 € TTC ou à la vacation
Le suivi du dossier transmis à l'avocat :	50 € TTC ou à la vacation

Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

Prestations	Détails	Tarification pratiquée
9.1. Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965) :	<ul style="list-style-type: none"> -Premier rappel : -Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception: -Relance après mise en demeure : -Conclusion protocolaire d'accord par acte sous seing privé : -Frais de constitution d'hypothèque : -Frais de mainlevée d'hypothèque : -Dépôt d'une requête en injonction de payer : -Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) : -Suivi du dossier transmis à l'avocat (cas de diligences exceptionnelles) : 	Inclus (exemple) 10 € TTC 10 € TTC <div style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">Répercussion des frais facturés par le Commissaire de justice mandaté par le syndic (exemple)</div> 50 € TTC 50 € TTC
9.2. Frais et honoraires liés aux mutations :	<ul style="list-style-type: none"> -Etablissement de l'état daté : -Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) : 	350 € TTC 0 € TTC
9.3. Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires, pour des questions concernant leurs droits ou leurs obligations (art. 8-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967) :	<ul style="list-style-type: none"> -Etablissement de l'ordre du jour et envoi de la convocation, présence du syndic ou de son représentant à l'assemblée générale, rédaction et tenue du registre des procès-verbaux, envoi et notification du procès-verbal comportant les décisions prises en assemblée générale des copropriétaires : 	350 € TTC

Modalités de rémunération des vacations : Tarif fixe : 125 € / heure hors taxes, soit 150 € / heure toutes taxes comprises.

N° TVA intra-communautaire : FR 174 528 825 58 - Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens

Carte professionnelle n° CPI 0201 000 006 798 délivrée par la CCI de l'Aisne

Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Syndic de copropriété

Garanties financières Transaction – Gestion – Syndic : LLOYD'S 8-10 rue Lamennais – 75008 PARIS